



**Commission consultative des Droits de l'Homme**  
**du Grand-Duché de Luxembourg**

Maître Gaston Vogel  
74, Grand-Rue  
B.P. 5  
L-2010 Luxembourg

Luxembourg, le 13 novembre 2019

Monsieur,

J'ai pris connaissance de votre courrier.

Il est dommage que vous n'ayez pas consulté notre rapport sur la traite des êtres humains et que vous vous soyez limité à la lecture de ce que la presse a écrit à ce sujet. Si vous aviez lu le rapport, vous seriez toujours écoeuré tout comme je le suis, mais non pas de l'aveuglement de la CCDH, mais de l'ampleur du phénomène de la traite et aussi plus particulièrement de celle de la mendicité forcée.

Ainsi vous auriez pu lire ce que le rapporteur national sur la traite des êtres humains, donc la CCDH, a écrit dans son rapport du 6 novembre 2019 :

« En 2017, le rapporteur avait noté que certains types d'exploitation ne bénéficient pas de la même attention que d'autres.

S'il est vrai que la traite à des fins d'exploitation par le travail mérite une attention particulière, vu le nombre croissant des victimes dans ce domaine, le rapporteur fait rappel de sa recommandation de 2017 de lutter efficacement contre les réseaux d'exploitation des mendiants, par une augmentation des ressources des forces de l'ordre, une approche multidisciplinaire impliquant une collaboration entre les services en charge de la lutte contre la traite des êtres humains et ceux luttant contre la criminalité organisée, ainsi qu'une coopération accrue avec les pays voisins.

Le Plan d'action de 2016 avait d'ailleurs préconisé qu'une « vigilance particulière doit être apportée à la traite aux fins de mendicité forcée, notamment des personnes d'origine rom qui seraient emmenées depuis les pays limitrophes vers le Luxembourg pendant la journée ». Le rapporteur ne dispose toutefois pas d'informations qui pourraient montrer comment cette vigilance s'est traduite dans les faits. » (Page 72)

---

71-73, rue Adolphe Fischer  
L-1520 Luxembourg

[info@ccdhd.lu](mailto:info@ccdhd.lu)  
[www.ccdhd.lu](http://www.ccdhd.lu)

Tél. : 26 20 28 52  
Fax 26 20 28 55

Votre critique à l'égard de la CCDH est dès lors infondée ! Au contraire il pourrait sembler que nous partageons une même vue par rapport au phénomène en question.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink that reads "Gilbert Pregno". The signature is fluid and cursive, with the first letters of the first and last names being capitalized and prominent.

Gilbert Pregno  
Président de la CCDH

Copie de la présente à Monsieur le Premier Ministre, à Madame la Ministre de la Justice